



« MAGHREB OXYGÈNE SA »

Société anonyme au capital de 81 250 000 dirhams

Siège social : immeuble Taфраouti, km 7 route de Rabat (Aïn Sebâa) - Casablanca – RC n° 101.837

AVIS DE RÉUNION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

Les actionnaires de la société dite « MAGHREB OXYGENE » SA au capital de 81 250 000 dirhams, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui aura lieu le 12 mars 2025 à 11 heures 30, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration ;
- Lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes ;
- Approbation desdits rapports ;
- Approbation du bilan et des comptes de l'exercice 2024 ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Fixation du montant des jetons de présence ;
- Lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes ;
- Approbation des conventions autorisées par le Conseil d'Administration en vertu des dispositions de l'article 56 de la loi 17/95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée par la loi 19-20 ;
- Quitus aux Administrateurs et décharge aux Commissaires aux Comptes ;
- Renouvellement / nomination des membres du Conseil d'Administration ;
- Pouvoirs à conférer pour les formalités.

Les documents dont l'article 141 de la loi prescrit la communication aux actionnaires seront déposés au siège social et aux bureaux de la société à l'adresse suivante : 139, Boulevard Moulay Ismail, Casablanca. Les documents et informations, dont la communication est prescrite par l'article 121 bis de ladite loi, seront disponibles sur le site internet de la société (www.maghreboxygene.ma).

Toute demande d'inscription de projet de résolutions à l'ordre du jour doit être déposée ou adressée au siège social, contre accusé de réception, dans un délai de 10 jours à compter de la publication du présent avis, et ce, conformément à l'article 121 de la loi 17-95 sur les sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi 19-20.

Les propriétaires d'actions au porteur devront déposer ou faire adresser par leur banque au siège social, cinq (5) jours avant la réunion, les attestations constatant leur inscription en compte auprès d'un intermédiaire financier habilité.

Les titulaires d'actions nominatives peuvent assister à cette assemblée sur simple justification de leur identité à condition d'être inscrits sur les registres sociaux.

Si vous ne pouvez assister à cette assemblée, nous vous rappelons que vous pouvez soit voter par correspondance, soit vous faire représenter par un autre actionnaire, le conjoint, un ascendant ou descendant ou toute personne morale ayant pour objet social la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières en lui remettant une procuration. Le formulaire de vote par correspondance ou par procuration est disponible sur le site internet précité.

Le Conseil d'Administration

« MAGHREB OXYGÈNE SA »

PROJET DE RÉOLUTIONS À SOUMETTRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE PRÉVUE LE 12 MARS 2025

Première résolution (projet)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion présenté par le Conseil d'Administration ainsi que le rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve tels qu'ils lui sont présentés l'ensemble des documents de synthèse portant sur les comptes, tant sociaux que consolidés, de l'exercice clos au 31 décembre 2024, ainsi que les rapports précités.

Suite à ce qui précède, l'Assemblée Générale Ordinaire confère aux administrateurs quitus définitif, et sans réserve, pour leur gestion pendant l'exercice dont les comptes ont été ci-dessus approuvés et donne également décharge aux Commissaires aux Comptes pour leur mandat durant ledit exercice.

Deuxième résolution (projet)

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice 2024 qui s'élève à 8 009 743,48 dirhams, comme suit :

Résultat net de l'exercice	8 009 743,48 Dhs
+ Report à nouveau antérieur	298 835,03 Dhs
Résultat distribuable (*)	8 308 578,51 Dhs
- Dotation à la réserve facultative	4 500 500,00 Dhs
- Dividendes à distribuer	3 250 000,00 Dhs
= Solde à reporter à nouveau	558 078,51 Dhs

(*) Le montant de la réserve légale avait atteint les 10% du capital par dotations antérieures au présent exercice.

Il sera donc distribué un dividende de 4 dirhams par action.

L'Assemblée Générale donne par ailleurs tous pouvoirs au Président Directeur Général pour fixer, conformément à la loi, la date et le lieu de paiement du dividende à distribuer dont le montant est ci-dessus fixé.

Troisième résolution (projet)

L'Assemblée Générale décide d'allouer au Conseil d'Administration un montant brut plafonné à 1 100 000 dirhams à titre de jetons de présence, à passer par frais généraux dans les comptes de l'exercice 2025.

Quatrième résolution (projet)

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 56 de la loi 17-95 sur les sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée par la loi 19-20, L'Assemblée Générale déclare approuver lesdites conventions et donner à cet égard quitus aux administrateurs.

Cinquième résolution (projet)

Suite à la fin du mandat des membres du conseil précédemment désignés, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler / nommer, pour une durée de 6 années, les personnes ci-après :

- M. Youssef GUENNOUN, (Président) ;
- Monsieur Ali WAKRIM ;
- Mme Soukayna AKHANNOUCH ;
- Mme Sanae MADDAH ;
- Mme Nouria AZMI ;
- M. Amine WAKRIM ;
- M. Majid EL YACOUBI ;
- M. Mohamed Bouzaid OUAISSI ;
- M. Abdellah HAMZA ;
- M. Youssef IRAQI HOUSSEINI représentant permanent de la société « AKWA GROUP » S.A ;
- M. Mohammed BOUTALEB, Administrateur indépendant ;

Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2030.

Sixième résolution (projet)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal, pour effectuer tous dépôts et formalités nécessaires requises en pareille matière ou prévues par la loi.



ACTIF (en milliers de dirhams)	31/12/2024	31/12/2023
Immobilisations incorporelles	-	-
Immobilisations corporelles	194 873	198 680
Droit d'utilisation de l'actif	11 964	6 190
Titres mis en équivalence	79 507	73 160
Autres immobilisations financières	1 388	1 388
Titres de participation non consolidés	70	70
Impôts différés actifs	2 995	3 518
Autres actifs non courants	6 301	8 661
Total des actifs non courants	297 098	291 667
Stocks	48 071	45 098
Comptes clients	164 277	147 548
Autres créances d'exploitation	18 133	14 354
Actif d'impôt exigible	86	2 808
Titres de placement	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	17 452	20 848
Total des actifs courants	248 019	230 656
TOTAL ACTIF	545 117	522 323

PASSIF (en milliers de dirhams)	31/12/2024	31/12/2023
Capital	81 250	81 250
Prime d'émission	40 990	40 990
Réserves consolidées	172 360	166 071
Résultat consolidé de l'exercice	12 428	9 542
Intérêts minoritaires	-	-
Capitaux propres	307 028	297 853
Emprunts et autres passifs financiers à long terme	106 869	102 876
Impôts différés passifs	797	2 132
Autres passifs non courants	25 698	31 858
Total des passifs non courant	133 364	136 866
Dettes fournisseurs	48 476	39 759
Autres passifs courants	40 141	44 330
Passif d'impôt exigible	701	24
Provisions pour risques et charges courants	-	-
Emprunts et autres passifs financiers à court terme	15 407	3 491
Total des passifs courants	104 725	87 604
TOTAL PASSIF	545 117	522 323

CPC (en milliers de dirhams)	31/12/2024	31/12/2023
Chiffre d'affaires	311 411	290 597
Autres produits	18 709	3 519
Coût des biens et services vendus	(181 745)	(159 902)
Charges de personnel	(45 353)	(44 927)
Autres charges et produits d'exploitation	(69 044)	(60 645)
Résultat opérationnel avant amortissements	33 978	28 642
Dotations aux amortissements	(25 907)	(24 587)
Résultat opérationnel	8 071	4 055
Produits de trésorerie ou d'équivalents de trésorerie	35	207
Coût de l'endettement financier brut	(4 458)	(4 350)
Coût de l'endettement financier net	(4 423)	(4 143)
Autres produits et charges financières	-	-
Résultat avant impôt des sociétés intégrées	3 648	(88)
Quote part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	11 598	10 164
Impôts sur les résultats	(2 818)	(534)
Résultat net consolidé	12 428	9 542
Autres produits et charges	-	-
Résultat global de la période	12 428	9 542
Résultat net	12 428	9 542
Dont part du groupe	12 428	9 542
Dont part minoritaires	-	-
Résultat par action		
Résultat net par action (en dirhams)	15,3	11,7
Résultat net par action dilué (en dirhams)	15,3	11,7

NOTE 2 : PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 31 DÉCEMBRE 2024 ET 2023
Aucun changement au niveau du périmètre de consolidation entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2024.

Nom de la société	2024			2023		
	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode de consolidation	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode de consolidation
Maghreb Oxygène	100%	100%	IG	100%	100%	IG
Proactis	25%	25%	MEE	25%	25%	MEE
Tafraouti	24%	24%	MEE	24%	24%	MEE
Sodejim	50%	50%	MEE	50%	50%	MEE

BDO Audit, Tax & Advisory
23, rue Brahim Lemouani -
Quartier Oudjda
20410 - Casablanca
Téléphone : + 212 5 22 29 33 04

EXCELLENTIA CONSULTING
5 Bd Zerkoubi - Angle Soukmane AZAM,
4^{ème} Etage - Mar. 16 - Quartier des Héritiers
20350 Casablanca
Téléphone : + 212 5 22 27 36 19

BDO Audit, Tax & Advisory

EXCELLENTIA CONSULTING

Aux Actionnaires de la société
MAGHREB OXYGÈNE S.A.
Immeuble Tafraouti,
Km 7,5 Route de Rabat
Ain Sebâa,
Casablanca

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2024

Audit des états financiers consolidés

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société Maghreb Oxygène S.A. et de ses filiales (le « groupe »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2024, ainsi que le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de 307 028 milliers de dirhams dont un bénéfice net consolidé de 12 428 milliers de dirhams.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus, sont réguliers et sincères et donnent dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS), telle qu'adoptées dans l'Union Européenne.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe audité aux termes des règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous sommes acquiescés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous portons à votre connaissance que les règles et méthodes retenues pour l'établissement des Informations sectorielles sont décrites dans les notes 1 (8.3.9.21) et 23. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

BDO Audit, Tax & Advisory

EXCELLENTIA CONSULTING

BDO Audit, Tax & Advisory

EXCELLENTIA CONSULTING

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque identifié	Notre réponse
Test de dépréciation des titres mis en équivalence et des créances financières rattachées à ces titres Au 31 décembre 2024, les titres mis en équivalence et les créances financières rattachées s'élevaient respectivement à 79,5 millions de dirhams et à 5,9 millions de dirhams. En l'absence de goodwill dérogé lors de l'acquisition des participations mises en équivalence, le Groupe Maghreb Oxygène effectue un test de dépréciation lorsqu'il existe un indice de perte de valeur. Une dépréciation est comptabilisée si la valeur recouvrable du titre devient inférieure à la valeur nette comptable, la valeur recouvrable étant la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur nette des coûts de cession.	Nous avons pris connaissance des modalités de mise en œuvre par le Groupe Maghreb Oxygène pour l'identification des indices de pertes de valeurs associées à chaque titre de participation consolidé et procédé à la revue le cas échéant des flux de trésorerie utilisés dans le calcul de la valeur recouvrable. Nous avons apprécié le cas échéant la cohérence des hypothèses retenues au niveau du plan d'affaires entrant dans le calcul de la valeur recouvrable et le caractère raisonnable des projections de flux de trésorerie, telles que validées par le management. Nous avons notamment : — Effectué des entretiens avec les responsables opérationnels et financiers pour prendre connaissance des principales hypothèses utilisées dans les plans d'affaires et confronter ces dernières avec les explications obtenues ; — Apprécié sur la base des informations fournies par le management, les méthodes de valorisation utilisées par le Groupe ainsi que les hypothèses utilisées ; — Procédé par sondage à la revue des calculs servant à la détermination des valeurs recouvrables ; — Vérifié que les calculs prennent en considération également les créances financières rattachées ; — Comparé les projections établies lors des exercices précédents avec les réalisations effectives des exercices concernés. Nous avons également apprécié le caractère approprié des informations présentées dans les notes 13.9.4, 10 et 15 de l'annexe aux comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions se rapportant à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;

Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
— Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurons relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 05 février 2025

Les Commissaires aux Comptes

BDO Audit, Tax & Advisory S.A.

EXCELLENTIA CONSULTING

BDO Audit, Tax & Advisory
23, rue Brahim Lemouani -
Quartier Oudjda
20410 - Casablanca
Téléphone : + 212 5 22 29 33 04

EXCELLENTIA CONSULTING
5 Bd Zerkoubi - Angle Soukmane AZAM,
4^{ème} Etage - Mar. 16 - Quartier des Héritiers
20350 Casablanca
Téléphone : + 212 5 22 27 36 19

Mostafa FRAHA
Associé

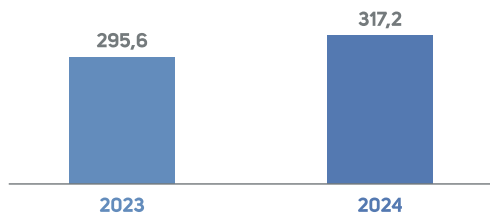
Hassan MELOIGH
Associé

RÉSULTATS ANNUELS 2024

Le Conseil d'Administration de Maghreb Oxygène, réuni le 31 janvier 2025, a examiné l'activité de la société au terme de l'exercice 2024 et a arrêté les comptes sociaux et consolidés y afférents.

INDICATEURS OPÉRATIONNELS ET FINANCIERS SOCIAUX

Chiffre d'affaires (en MDH)



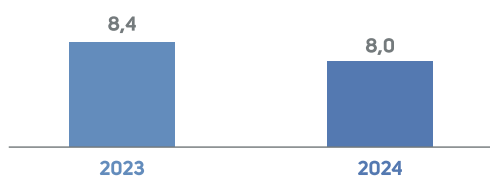
Les ventes de Maghreb Oxygène enregistrent en 2024 une amélioration comparativement à l'année précédente, passant de **295,6 MDH** à **317,2 MDH**. Cette performance s'explique par la progression des ventes de gaz, notamment en industrie.

Résultat d'exploitation (en MDH)



Le résultat d'exploitation s'affiche à **5,5 MDH** à l'issue de l'année 2024. Ce résultat s'explique par la hausse de certaines charges d'exploitation, notamment les charges de location et les coûts de transport.

Résultat net (en MDH)



Le résultat net s'élève quant à lui à **8,0 MDH**, porté notamment par l'amélioration du résultat non courant.

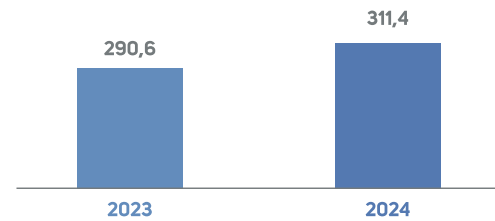
EN MDH	31/12/2023	31/12/2024
Fonds propres sociaux	251,0	255,8
Total Bilan social	466,8	480,7

Les fonds propres de Maghreb Oxygène se renforcent en 2024 et s'élèvent à **255,8 MDH**.

Le total Bilan s'affiche quant à lui à **480,7 MDH** contre **466,8 MDH** en 2023.

INDICATEURS OPÉRATIONNELS ET FINANCIERS CONSOLIDÉS

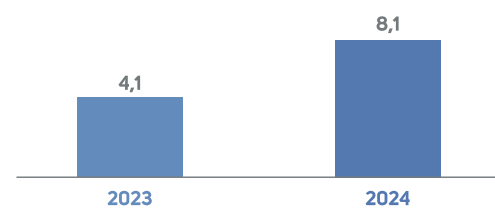
Chiffre d'affaires consolidé (en MDH)



Le chiffre d'affaires consolidé de Maghreb Oxygène enregistre une augmentation et passe de **290,6 MDH** à **311,4 MDH** en 2024.

INDICATEURS D'EXPLOITATION

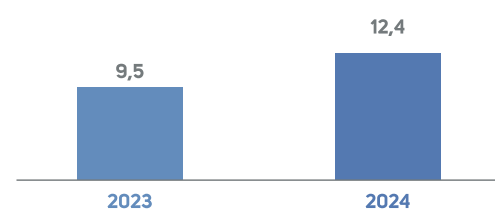
Résultat d'exploitation consolidé (en MDH)



Sans l'impact de la contribution au Fonds Spécial Séisme constatée l'année précédente, le résultat opérationnel consolidé augmente à **8,1 MDH** en 2024, contre **4,1 MDH** en 2023.

RÉSULTAT NET

Résultat net consolidé (en MDH)



Dans la même lignée, le résultat net consolidé augmente par rapport à l'exercice précédent, passant de **9,5 MDH** à **12,4 MDH**.

EN MDH	31/12/2023	31/12/2024
Fonds propres consolidés	297,9	307,0
Total Bilan consolidé	522,3	545,1

Les fonds propres consolidés s'affichent à **307,0 MDH** contre **297,9 MDH** en 2023.

Dans le même sillage, le total bilan progresse pour s'établir à **545,1 MDH**.

PERSPECTIVES

Maghreb Oxygène continuera sur sa lancée afin de consolider sa position dans son marché. Ses résultats la confortent dans l'exécution de son plan stratégique, axé sur l'amélioration de ses performances opérationnelles et financières.

DIVIDENDES

Compte tenu du résultat dégagé durant l'exercice 2024, le Conseil d'Administration escompte proposer à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, la distribution d'un Dividende de 4 DH par action.

EN DH	31/12/2023	31/12/2024
Bénéfice par action	10,39	9,86
Dividende par action	4	4

Le rapport financier annuel 2024 est disponible sur notre site internet : <https://www.maghreboxygene.ma/communiqués-de-presse/>